



DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2021-28

IMPUTATION : Pôle : Connaissances et gestion (PP)
 N° d'activité COB : 3-1
 N° d'opération : 3.1
 N° d'EJ : 2021001590
 Imputation : C/65734

OBJET : Attribution d'une subvention pour l'insonorisation d'un groupe électrogène

BÉNÉFICIAIRE : Régine LOMBARD

- VU** la délibération n°2020-16 du 30/09/2020, donnant délégation de compétences au CA au Bureau, à la Présidente et à la Directrice ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise n° 2021-04 du 09 mars 2021 approuvant le Budget Rectificatif n°1 pour 2021 du Parc national de la Vanoise ;
- VU** la demande de subvention de Madame Régine LOMBARD reçue le 16 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la politique du Parc national de la Vanoise en faveur de l'agriculture et du soutien aux équipements agricoles vertueux ;

Le Bureau du Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 19 octobre 2021 à Chambéry, sous la présidence par intérim de Monsieur Alain EMPRIN,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Une subvention du Parc national de la Vanoise est attribuée à Régine LOMBARD, domiciliée au 1 rue de la Fontaine – Termignon – 73500 Val Cenis, pour l'opération suivante :

Objet : Acquisition d'un groupe électrogène insonorisé utilisé pour la traite du troupeau en alpage, au Piou et à la Turra de Termignon, en cœur du Parc national de la Vanoise.

Montant estimatif de l'opération : 11 500,00€ H. T.

Taux de subvention PNV : 80 % du coût effectif HT de l'opération plafonné à : 2 500,00 €



ARTICLE 2 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour obtenir le versement de la subvention, le bénéficiaire doit dans un premier temps faire appel à un agent du Parc national de la Vanoise, qui contrôlera sur site la réalisation de l'opération et complètera pour ce qui le concerne le certificat d'achèvement des travaux annexé à la présente décision.

Le bénéficiaire complète alors ce certificat d'achèvement des travaux, pour ce qui le concerne, et l'adresse au Parc national de la Vanoise accompagné des pièces justificatives mentionnées sur le certificat.

Le montant de la subvention à verser est établi par le Parc national de la Vanoise en appliquant le taux de subvention au montant des dépenses éligibles acquittées, dans la limite du plafond défini ci-dessus.

Le paiement de la subvention est effectué sur le compte suivant :

ARTICLE 3 : CADUCITÉ

La subvention est caduque de plein droit :

- si le bénéficiaire n'a pas adressé au Parc le certificat de réalisation de l'opération, dans un délai de deux ans à compter de la présente délibération. Ce délai peut être prolongé par avenant, sur demande justifiée du bénéficiaire présentée avant cette échéance ;
- si les investissements réalisés ne sont pas conformes au projet déposé

Fait à Chambéry, le 19 octobre 2021

Le président par intérim du Conseil d'administration,

Alain EMPRIN



DESTINATAIRES : Régine LOMBARD

COPIES : Mairie de Val Cenis
PNV : SG, secteur de Haute-Maurienne et pôle connaissances et gestion



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54 • Fax: +33 (0)4 79 96 37 18

www.vanoise-parcnational.fr • info@vanoise-parcnational.fr

ANNEXE : CERTIFICAT DE REALISATION DE L'OPERATION ET DEMANDE DE PAIEMENT

Formulaire à conserver et à envoyer au siège du Parc dès que l'opération est terminée et contrôlée

Achèvement des travaux et demande de versement de la subvention

Mme, M. :

bénéficiaire d'une subvention attribuée par délibération n° 2021-28 en date du 19/10/2021.

Objet de la subvention : Acquisition d'un groupe électrogène insonorisé

certifie que l'acquisition du groupe électrogène insonorisé utilisé pour la traite du troupeau situé en alpage, au Piou et à la Turra de Termignon, au cœur du Parc national de la Vanoise a été réalisée et demande le paiement de la subvention correspondante.

Coût total de l'opération réalisée, en euros, HT :

Pièces justificatives à joindre obligatoirement :

Copie de la facture acquittée, ou facture accompagnée d'un relevé de compte faisant apparaître la dépense

RIB (uniquement s'il est différent de celui remis lors de la demande de subvention)

Fait à
Signature du bénéficiaire de la subvention

Le :

Visite de contrôle du Parc national de la Vanoise

Je soussigné(e),

certifie avoir contrôlé la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus.

l'opération est réalisée et est conforme à la décision attributive de subvention

l'opération n'est pas conforme aux dispositions à la décision attributive de subvention

Motifs :

.....

Fait à :
Nom et signature de l'agent du Parc ayant effectué le contrôle

Le :



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54 • Fax : +33 (0)4 79 96 37 18

www.vanoise-parcnational.fr • info@vanoise-parcnational.fr